



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Université - Demande de subvention pour un séminaire d'information, de coopération et de recherche organisé par le Centre de recherche en Etudes politiques (CERPO)

Par délibération du 21 octobre 2004, le Grand Dijon avait décidé de soutenir une formation dispensée par l'Université de Bourgogne et inscrite dans un programme développé par l'Assemblée générale des Nations Unies, ayant pour objectif de renforcer la coopération internationale en vue d'aider à résoudre les problèmes que rencontrent certains peuples dans des domaines tels que les droits de l'homme, la culture, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé.

Ce soutien a été reconnu et salué par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies, et dans de nombreuses conférences internationales. Ainsi, Dijon est citée en référence comme porteur d'un projet unique innovant en matière de formation dans le domaine des droits de l'homme et de la solidarité.

Les objectifs généraux du programme des Nations Unies sont de :

- former des hommes et des femmes autochtones dans les domaines suivants : droits de l'homme, droits des peuples, organisation de la société internationale, afin qu'ils deviennent dans leur pays des personnes ressources dans ces domaines ;
- inciter les participants à diffuser leurs connaissances à travers des actions de terrain ;
- favoriser le dialogue des cultures et la protection des droits fondamentaux ;
- constituer dans leurs communautés des réseaux éducatifs ;

Cette formation est sanctionnée par une attestation délivrée par le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. L'Assemblée générale des Nations Unies a choisi l'Université de Bourgogne comme seule université française intégrant ce programme.

La structure d'accueil est l'Université de Bourgogne, au travers du Centre d'Etude et de Recherche Politique (CERPO), de l'UFR Droit et Sciences politiques.

La session 2006 se déroulera successivement à Genève, Dijon et Paris, durant 10 semaines, de septembre à novembre prochains.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Organisme	Montant sollicité
Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies	5 000 €
Ville de Dijon	3 000 €
UNESCO	6 500 €
Région Bourgogne	7 000 €
Grand Dijon	5 000 €
Association des femmes diplômées des universités (Dijon)	600 €
Organisation internationale de la Francophonie	6 000 €
Ministère Affaires Etrangères	7 000 €
Ministère de l'Education Nationale	3 000 €
Université de Bourgogne	7 300 €
TOTAL SUBVENTIONS	50 400 €

Vu l'avis du Bureau.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** une subvention de 5 000 € afin de financer ce projet ;
- **D'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **De dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2006 à cet effet.

Publié le **22 MAI 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006



Pour extrait conforme,
Le Président
B.P. 17510
LAGORCE
DE
DIGNANSE
N. GEDE